

Société Canagrex—Loi

Le projet de loi prévoit également le financement annuel de Canagrex par voie de crédits affectés par le Parlement. La société ne consentira pas de subventions directement aux producteurs et aux transformateurs d'un produit donné. En outre, elle ne fera pas le commerce de produits relevant de l'autorité de la Commission canadienne du blé ou de la Commission canadienne du lait à moins d'y être expressément invitée. Ainsi, monsieur l'Orateur, les efforts des autres organismes de la Couronne ne seront pas doublés.

Puis-je dire qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Whelan: Comme je le disais au moment de l'ajournement à 6 heures, Canagrex doit avoir de larges pouvoirs pour être en mesure de faire ce que nous lui demandons. Par exemple, elle doit pouvoir contracter, s'associer à d'autres entreprises pour réaliser des projets, fournir des subventions et des contributions, donner des prêts et des garanties, posséder des biens et, au besoin, acheter, transformer, emballer et exporter des produits alimentaires. Canagrex pourra facturer ses services, et elle doit faire en sorte que les projets qu'elle lancera soient rentables.

Le bill prévoit également que Canagrex sera financée par des crédits affectés annuellement par le Parlement. Elle ne subventionnera pas de produits par versement direct au producteur ou au transformateur, et ne s'occupera pas non plus des produits relevant de la Commission canadienne du blé ou de la Commission canadienne du lait, à moins d'y être invitée. Cela, pour éviter qu'elle ne fasse double emploi avec d'autres sociétés de la Couronne.

Canagrex va collaborer avec les programmes et activités existants de l'administration fédérale et y recourra chaque fois qu'il y aura lieu. Je rendrai compte annuellement au Parlement de l'activité de Canagrex et je déposerai un résumé de son budget annuel d'immobilisations.

Monsieur l'Orateur, ce bill innove en ce qu'il exige que Canagrex établisse chaque année un plan triennal d'activité.

Ces derniers mois, j'ai passé beaucoup de temps à examiner avec l'agriculture et le secteur de l'alimentation une stratégie à long terme de développement d'une industrie agro-alimentaire qui maintienne le Canada dans le peloton de tête pour le reste du siècle. Cette perspective emballante a suscité beaucoup d'intérêt à tous les niveaux de ce secteur du Canada, depuis le producteur agricole jusqu'au consommateur.

Dès le début, j'ai souligné—et le document sur la stratégie agro-alimentaire intitulé «Challenge for Growth» le répète—que cette évolution du marché est l'étincelle qui animera la stratégie. De toute évidence, en l'absence de débouchés, la production non seulement entraîne le gaspillage des denrées,

mais peut également provoquer la ruine financière du producteur.

Nous ne pouvons pas simplement produire et constituer des stocks en espérant que ces produits se vendront à un prix équitable. Nous avons vu trop souvent des agriculteurs offrir des produits d'excellente qualité—qu'il s'agisse de culture ou d'élevage—qu'ils devaient vendre ensuite sur le marché mondial à un prix inférieur au coût de production. C'est ce qui arrive actuellement aux éleveurs de bovins au Canada. Une certaine proportion de viande est écoulée dans des pays qui pourraient payer un prix convenable, des pays tels que les États-Unis et le Japon. Une certaine quantité est acheminée vers des pays tels que l'URSS, qui peuvent envoyer des gens dans l'espace mais qui sont incapables de subvenir à leurs besoins alimentaires. Il n'y a absolument pas lieu de leur faire de cadeau et de leur vendre à un prix inférieur au coût de production sous prétexte que nous sommes très efficaces et que notre production est excédentaire. Dans ces conditions, on se demande bien pourquoi les agriculteurs se donneraient la peine de produire quoi que ce soit.

Ainsi, monsieur l'Orateur, Canagrex est un élément très important de la stratégie agro-alimentaire canadienne parce que c'est l'un des moyens qui nous permettra d'assurer l'expansion du marché dont dépend l'avenir de ce secteur. En fait, je suis persuadé que nous ne pourrions nous implanter sur les marchés alimentaires que le Canada est le mieux en mesure de satisfaire à moins qu'il n'existe une société de la Couronne comme Canagrex pour représenter ses intérêts sur la scène internationale.

● (2010)

Je sais que je peux compter sur la Chambre pour adopter rapidement ce projet de loi qui nous permette de franchir cette étape importante dans le développement de l'industrie agricole et alimentaire. Je sais que je peux compter sur les députés de l'opposition pour faire des discours brefs, précis et constructifs. Nous arriverons peut-être à adopter complètement ce projet de loi ce soir. Passons aux étapes de la deuxième et de la troisième lecture et allons-y! Nous pouvons créer cette société, ce qui permettrait aux agriculteurs de signer des contrats avant le début du printemps.

Des voix: Bravo!

L'hon. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer au débat ce soir, juste après le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), pour faire quelques remarques sur le projet de loi C-85 visant à créer la société de la Couronne Canagrex. Je suis heureux, car c'est une preuve que le gouvernement s'intéresse enfin, pour le moment du moins, à la promotion de l'agriculture ou de la vente des produits agricoles. Je me demande bien pourquoi il a fallu environ 10 mois, de février à décembre, pour préparer ce projet de loi alors que les associations et les dirigeants agricoles réclament depuis au moins cinq ou six ans la mise sur pied d'un tel mécanisme. Je me souviens d'avoir entendu parler pour la première fois de Canagrex à notre caucus, en 1973. Le ministre ne me croit peut-être pas, mais c'est mon collègue, le député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton) qui nous en a parlé en 1973.